



APEL ST BRUNO

INFORMATION

PARENTS

CORRESPONDANTS

14 octobre 2013

Ordre du jour

- La démocratie dans le collège
- Rôle et responsabilité
- Comment préparer
- Comment se déroule le conseil
- Quel retour faire aux parents
- Ce que l'on ne peut pas dire ou faire
- Ce que l'on doit faire
- Comment dire
- Réunion bilan



La démocratie dans le collège

- Les conseils de classe = moments importants pour l'avenir des enfants
- Souhait d'augmenter la démocratie dans le collège et en particulier lors des conseils:
 - Elèves délégués
 - Parents correspondant

Remarque : on parle de parents correspondants et non pas de parents délégués car ils ne sont pas élus, mais volontaires

Votre rôle / responsabilité

- Vous identifier auprès des parents pour préparer le conseil
- Participer au conseil
- Informer les professeurs de l'avis des parents sur le fonctionnement de la classe, du collège
Exemple : dialogue avec les professeurs, répartition du travail
- Faire un retour après le conseil (voir feuille de synthèse décrite plus loin)
- Pas pour traiter les cas personnel

Remarque : Les parents correspondants le sont avant et après le conseil

Comment préparer

- Une circulaire est envoyée aux parents avant le conseil

« Mr / Mme

sont les parents correspondant de votre classe . A ce titre il participera au conseil de classe de votre enfant qui aura lieu le

Vous pouvez lui faire part de vos remarques / questions sur les thèmes suivants :

Vie de la classe (intégration, dialogue entre élèves, avec les professeurs,)

Emploi du temps et organisation du travail (équilibre des matières, répartition du travail dans la semaine, temps passé sur le travail personnel)

Vie du collège (utilisation CDI, BDI, étude, ...)

Autres »

- Si vous ne pouvez pas participer, demander aux parents suppléants de participer.
- Faire une synthèse (quelques lignes) sur le retour des parents pour le conseil de classe.
- Vous pouvez contacter les parents de l'APEL si vous avez des questions.
- Il est recommandé de rencontrer le professeur principal quelques jours avant le conseil.

Comment se déroule le conseil

- Les participants :
 - le directeur du collège ou son représentant
 - les professeurs
 - les élèves délégués
 - les parents correspondants
- Le conseil est présidé par le directeur et animé par le professeur principal qui a fait une synthèse pour chaque élève
- Le conseil commence par un tour de table (parents, professeurs et élèves) sur l'ambiance générale
- Il dure environ une heure
- Le directeur garantit la cohérence des conseils
- Les conseils sont différents
 - 1^{er} trimestre : première évaluation, comment aider les élèves
 - 2^{ème} trimestre : important car déjà premiers avis d'orientation
 - 3^{ème} trimestre : confirmation de l'année avec
 - avis d'orientation pour les troisièmes (BEP, 2^{nde} , redoublement)
 - pour les 5^{ème} , seuls les parents peuvent demander un redoublement

Quel retour faire aux parents ?

- Après le conseil, le professeur principal et les parents correspondants rédigent ensemble un compte rendu sur le conseil qui sera envoyé à chaque parent avec le bulletin de note (la trame générale sera fournie).
- Vous avez un devoir de réserve , donc pas de compte rendu personnel. C'est au professeur ou au directeur de transmettre ces informations, même si vous êtes sollicités par des parents.
- Attention au risque d'avoir mal compris et donc de donner une mauvaise information en retour.

Ce que l'on ne peut pas dire / faire

- Traiter des cas personnels : il faut en parler au directeur ou au professeur principal avant ou après (en particulier pour son enfant)
- Transmettre les évaluations et les résultats
- Remettre en cause les méthodes pédagogiques
- Ne pas avoir une attitude négative
- Ne voir la classe qu'au travers de son propre enfant
- Intervenir sur le cas de son enfant, seulement si le professeur le sollicite et rester mesuré, dans un esprit de dialogue.
- En cas de comportement inadapté des parents, professeurs, ou élève, le directeur peut leur demander d'arrêter, voire de quitter la salle
- Ne pas emporter les documents sur les notes ; ils servent uniquement à suivre les débats durant un tour de table
- Ne pas comparer les élèves, les notes, les appréciations

Ce que l'on doit dire / faire

- Ne pas hésiter à poser des questions si on ne comprend pas une décision, si on veut des explications
- Faire remonter les problèmes
- Pour les parents correspondants, parler d'une seule voix

Comment dire

- S'il y a un problème avec un professeur
 - À traiter avec le professeur principal, puis avec le professeur et le directeur.
- Si on a connaissance d'un problème familial
 - Au moment de son appréciation, si les professeurs ne sont visiblement pas informés
- Les élèves qui perturbent la classe
 - Au moment de son appréciation

Réunion bilan en janvier

- Retour sur le 1^{er} conseil
 - ce qui c'est bien / mal passé
 - comment s'améliorer pour les prochains conseils
- Date proposée : 14 janvier 20h00 au collège

Dates des conseils

Les conseils de classe auront lieu la première
quinzaine de Décembre 2013

(dates à consulter sur le site du collège)

Parent correspondant – Résumé

Ce que vous avez à faire

- Etre identifié auprès des parents des élèves de la classe (ce sera fait par l'APEL).
- Durant l'année, être le contact entre les parents et les professeurs en cas de besoin.
- En vue du conseil de classe : noter la date. En cas d'indisponibilité, vous organiser avec le(s) parent(s) suppléant(s).
- Pour la date du conseil de classe, préparer une synthèse sur le fonctionnement de la classe, du collège, au travers des commentaires faits par les parents d'élèves.
- Rencontrer le professeur principal quelques jours avant le conseil.
- Lors du conseil de classe, présenter cette synthèse (ce sera au début du conseil).
- Faire un retour au parents après le conseil (un masque est prévu, il sera rempli ensemble avec le professeur principal et l'élève délégué après le conseil de classe).

Parent correspondant - Résumé

Comment faire



- Considérez que vous avez un rôle de contact, de lien.
- Ayez une attitude positive.
- Représentez les parents, ne vous comportez pas en tant que parent d'un enfant en particulier.
- Ne remettez pas les méthodes pédagogiques en cause. Elles sont de la compétence du corps enseignant.
- Si un cas individuel se présente, il doit être traité en aparté, avec le professeur principal ou avec le directeur du Collège.
- Vous avez un devoir de réserve après le conseil de classe. Dans chaque classe, un retour d'information sera fait par le professeur principal et le directeur le lendemain du conseil.

Merci de votre
participation
ce soir et future...